

Lettre d'infos n°2
Circonscription CHAMALIERES



Jardin maternelle Jules Ferry ROYAT

Jeudi 15 septembre 2022

Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs,

Mesdames les membres du RASED,

Les documents relatifs à la lettre d'information de la circonscription sont disponibles sur le site de la circonscription et accessibles directement via des liens.

Je vous remercie de bien vouloir transmettre la lettre à tous les personnels rattachés à votre école.

Pour rappel, vous trouverez toutes les lettres d'infos et toutes informations administratives et pédagogiques utiles à votre quotidien sur le site de la circonscription. Visitez ce site régulièrement car des documents (aide au pilotage de la classe, formulaires, carrière, prêt de matériel, ...) y sont déposés très fréquemment : <https://mediascol.ac-clermont.fr/ien-chamalières/>

Marie Gabrielle VACHETTE

Inspectrice de la circonscription de Chamalières

Sommaire

DIRECTEUR

- 1-EPS – Agrément VTT
- 2-Tenue du registre d'appel journalier
- 3-Inscription GAIA 2022 2023
- 4-Inscription Dispositif pHARe 2022
- 5-Fiche ISSR 2022/2023
- 6-Réorganisation des secteurs liée aux postes de médecins vacants
- 7-Assemblée générale extraordinaire - 11/10 à 17H30 - OCCE 63

CARRIERE

1-Absences

2-Congés bonifiés 2023 -2024

PEDAGOGIE

1-Inscriptions pour le festival Courts-de-Sciences

DIRECTEUR

1-EPS – Agrément VTT

Une session d'agrément VTT aura lieu à Chadieu (proche de l'A75 vers Vic le Comte) le **jeudi 29 septembre à 17H15**. Séverine MEISSONNIER vous invite à lui envoyer les demandes d'agrément de vos candidats éventuels d'ici mercredi 21. D'autres précisions seront envoyées aux écoles intéressées dans un second temps.

Si votre cycle VTT a lieu plus tard dans l'année, une autre session départementale devrait se tenir début avril sur le secteur de Châtel Guyon.

2-Tenue du registre d'appel journalier

Si l'utilisation d'un registre numérique est autorisée, la tenue d'un registre papier rempli chaque jour et portant mention des retards et des coordonnées de contact (adresse et téléphone) des parents est obligatoire.

En effet, en cas d'évacuation et de sortie, c'est le document que vous devez obligatoirement emporter, si un élève manque à l'appel ou si pour une raison ou une autre l'enseignant doit quitter sa classe (malaise...) ou la confier (remplacement...) ou si encore il venait à y avoir une panne informatique ou de téléphone, il est obligatoire d'avoir ces données immédiatement disponibles et transmissibles.

L'impression mensuelle de la version numérique ne saurait donc suffire, vous pouvez conserver ce système mais il ne peut se substituer au registre d'appel journalier papier.

3-Inscription GAIA 2022/2023

Pour rappel (Cf. lettre d'infos n°1 du 8/09/2022), l'inscription aux modules choisis sur l'application GAIA concernant les animations pédagogiques doit être effectuée **avant le 23 septembre 2022**. Afin de vous aider dans cette démarche, un pas à pas est à votre disposition sur le site de la circonscription.

4-Inscription dispositif pHARe 2022

Afin de valider votre inscription au dispositif pHARe, je vous remercie de bien vouloir vérifier que vous avez bien signer la charte (**Accès à la plateforme : ARENA / ENQUETES ET PILOTAGE / PILOTAGE ETABLISSEMENT / PROGRAMME PHARE**).

5-Fiches ISSR 2022/2023

Vous trouverez la fiche ISSR 2022/2023 (fiche de remboursement des frais de déplacement) en cliquant sur le lien : <https://cirrus.ac-clermont.fr/nextcloud/s/SanakxaMLyM6ifH>

Cette fiche est à transmettre à tous les personnels Titulaires Remplaçants de Secteur (TRS), Titulaires Départementaux (TD : modulateurs) et enseignants nommés sur des postes fractionnés rattachés à votre école.

Cette fiche est à compléter et à transmettre **chaque fin de mois**, S/C de l'IEN de circonscription qui transmettra au service de la DDRH.

6-Réorganisation des secteurs liée aux postes de médecins vacants

Veuillez trouver en suivant le lien : <https://cirrus.ac-clermont.fr/nextcloud/s/rwkC7Woox8qq5wc> un courrier relatif à la réorganisation des secteurs liée aux postes de médecins vacants, signé par Monsieur ROUQUETTE, DASEN ainsi qu'un tableau récapitulatif des secteurs actifs et de ceux bénéficiant d'un appui médical <https://cirrus.ac-clermont.fr/nextcloud/s/xtAHiZzfNQayPfc>

Toute demande en provenance des écoles devra parvenir au CMS de référence qui assurera le suivi.

7-Assemblée générale extraordinaire - 11/10 à 17H30 - OCCE 63

Suite à la démission annoncée du président de l'OCCE 63, effective depuis le 1er septembre 2022, une **Assemblée générale extraordinaire** de votre association départementale est convoquée. En effet, il faut renouveler le Conseil d'administration et élire un nouveau bureau.

L'OCCE 63 fait appel à **votre esprit de responsabilité et votre sens de l'engagement** pour **assurer la pérennité** de l'association.

Vous avez été nombreux, ces dernières années, à participer aux actions pédagogiques de l'OCCE ou apprécier l'aide de notre association. Grâce à votre participation, nous pourrons poursuivre, ensemble, cette belle oeuvre coopérative.

Nous invitons toutes celles et ceux qui partagent nos valeurs coopératives, collègues, parents et amis de l'Ecole publique, à venir assister à notre assemblée générale extraordinaire, qui aura lieu le **mardi 11 octobre, de 17H30 à 18H30 au siège de l'OCCE**, 14 rue Albert Mallet à CLERMONT-FERRAND, et rejoindre notre Conseil d'administration. Un lien sera envoyé aux écoles et partenaires la veille pour permettre à ceux qui seraient trop éloignés géographiquement de nous rejoindre en distanciel.

Vous trouverez en cliquant <https://cirrus.ac-clermont.fr/nextcloud/s/MCRjb5YLTx9m7gN> l'invitation officielle.

Vous pouvez contacter :

ad63@occe.coop

T. 09 67 16 96 59

OCCE 63

Groupe scolaire Jean Jaurès - 14 rue Albert Mallet - 63000 Clermont-FD

www.ad63.occe.coop

1-Absences

Pour rappel, votre temps de service comprend le temps devant les élèves, ainsi que les 108 heures (au prorata de votre quotité de travail). Durant ces obligations de service, vous devez impérativement demander une autorisation si vous devez vous absenter.

Ainsi, vous devez demander une autorisation d'absence pour les jours de classe, les animations pédagogiques, les conseils école-collège, entre autres. En ce qui concerne les animations pédagogiques, il conviendra de prévenir également les CPC, qui préparent vos temps de formation. Je vous remercie d'envoyer vos demandes le **plus tôt possible et avant votre absence**. En effet, c'est une demande d'autorisation d'absence et il reste possible que vous ne soyez pas autorisés à vous absenter, selon les nécessités du service.

Toutefois, il est possible que vous ayez une urgence (vous rendre auprès d'un proche blessé, accidenté, par exemple). Dans ce cas, merci de m'appeler avant de partir de l'école, afin que je sois informée. Si je ne réponds pas, merci de me laisser un sms.

Concernant les demandes d'autorisation sans traitement. J'attire votre attention sur les conséquences très importantes que cela implique. En effet, vous perdrez alors un jour d'ancienneté générale des services et cela pourra avoir un impact sur vos changements d'échelon, ainsi que sur votre départ à la retraite.

2-Congés bonifiés 2023 -2024

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, la **circulaire des congés bonifiés**, ainsi que son annexe, pour les années 2023 et 2024 (campagne été et campagne hiver) en cliquant <https://cirrus.ac-clermont.fr/nextcloud/s/GcXEiLrDBQKf5Tw>

La diffusion sera faite aux établissements scolaires via SELIA.

Les dates limites d'envoi des dossiers, **obligatoirement par voie dématérialisée à l'adresse mail suivante : paye@ac-clermont.fr**, sont :

- le **mercredi 19 octobre 2022** (pour les congés bonifiés à prendre durant la période du 01/04/2023 au 31/10/2023)
- le **mardi 14 mars 2023** (pour les congés bonifiés à prendre durant la période du 01/11/2023 au 31/03/2024)

1-Inscriptions pour le festival Courts-de-Sciences

Suite à l'information donnée dans la lettre d'infos n°1 du 8/09/2022, précisant les modalités d'inscription pour le festival Courts de Science 2022, vous trouverez le dossier pédagogique comprenant la liste des courts métrages, ainsi que l'affiche de ce festival de culture scientifique en cliquant sur le lien : <https://cirrus.ac-clermont.fr/nextcloud/s/qaBLMLPeSGPewC>

N'hésitez pas à vous rendre sur le site internet de Courts de Science

<https://www.courts-de-sciences.fr/>